



PRÉFECTURE DU HAUT-RHIN

**ARRETE**  
n° 2006 - <sup>233-4</sup> du 21 AOUT 2006

**portant désignation du président du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC)  
de la Vallée de Thann**

Le Préfet du Département du Haut-Rhin  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU Le Code de l'Environnement,
  - VU Le Code du Travail,
  - VU Le Décret n° 2005-82 du 1<sup>er</sup> février 2005 relatif à la création des comités locaux d'information et de concertation en application de l'article L. 125-2 du code de l'environnement,
  - VU La circulaire du 26 avril 2005 d'application du décret n° 2005-82 précité, du ministre de l'écologie et du développement durable,
  - VU L'arrêté préfectoral n° 2006-95-18 du 05 avril 2006 portant création du comité local d'information et de concertation de la Vallée de Thann,
  - VU La réunion d'installation du CLIC de la Vallée de Thann du 23 juin 2006
- SUR** proposition du comité local d'information et de concertation de la Vallée de Thann lors de sa séance d'installation du 23 juin 2006

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2005-95-18 du 05 avril 2006 susvisé, le CLIC de la Vallée de Thann est présidé par Monsieur Michel SORDI - Député du Haut-Rhin, Maire de Cernay - membre du collège des collectivités territoriales au titre de représentant de la Communauté de Communes de Cernay.

Le secrétariat du CLIC sera assuré par Monsieur Raymond POINTURIER, membre du collège des collectivités territoriales au titre d'adjoint au Maire de Thann.

**Article 2 :**

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Rhin, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Thann, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'ensemble des membres du CLIC.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Haut-Rhin et fera l'objet d'un affichage en mairies de Thann, Vieux-Thann, Leimbach et Cernay pendant un mois.

Fait à COLMAR, le 21 AOUT 2006

Le Préfet

Michel GUILLOT